

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 14 août 2018 à 19 h 00 à l'Hôtel de ville situé au 1 rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents le maire et les conseiller(ère)s :

Jacques Lemaistre-Caron, maire
Monsieur Patrice Deneault, poste no. 1 Monsieur Guy Lamirande, poste no. 4
Monsieur Martin Émond, poste no. 2 Madame Angie Gendron, poste no. 5
Madame Nicole Paquette, poste no. 6

Est également présent : Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire -trésorier

Est absente : Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h03, le maire, Jacques Lemaistre-Caron, déclare la séance ouverte.

- 1.1. Présence des membres;
- 1.2. Dépôt du rapport du maire relatif aux dépenses encourues lors du déversement des eaux usées rue Van Vliet, le 23 juillet 2018 (art. 937 CM);

Le 14 août 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL,

AUX CITOYENS ET CITOYENNES

Objet : Rapport motivé - Article 937 CM – Déversement des eaux usées du 23 juillet 2018

Bonjour à tous,

Comme l'exige le Code municipal du Québec, en vertu de l'article 937, je vous fais rapport des actions posées dans un cas de force majeure le 23 juillet 2018, en fin d'après-midi.

Un déversement des eaux usées, à la hauteur du 29, Van Vliet, nous a été signalé par un inspecteur d'Urgences –Environnement. La conduite des eaux usées, en direction du poste de pompage, était obstruée par un morceau de styromousse, qui déviait les eaux usées vers la rivière Lacolle.

Des démarches ont été entreprises, sous les exigences de l'inspecteur d'Urgences-Environnement, afin de procéder à l'enlèvement de cette obstruction et du nettoyage de la chambre ou plus communément appelé le trou d'hommes où des accumulations de boues se retrouvaient. À partir de ce moment les demandes du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la lutte aux Changements Climatiques ont débuté.

En premier lieu il a fallu procéder à la préparation d'un plan de travail pour le nettoyage et la décontamination de la rivière Lacolle, par des experts en la matière. Les Consultants Laforge et l'entreprise Véolia ont été mis à contribution pour la préparation d'un plan de travail et la préparation d'un certificat d'autorisation d'urgence. Les coûts évalués à environ 30 000 \$ le 24 juillet ont explosé au double et peut-être du triple selon l'estimation d'une ingénieure de la firme Les Consultants Laforge à cause des pluies abondantes qui se sont abattues dans les jours suivants la découverte du déversement.

Les montants ne sont pas encore connus puisque de la surveillance se poursuit dans la rivière et qu'aucune facture ne nous a pas été transmise. À partir du moment où nous avons été avisé de ce déversement, le 23 juillet, la Sûreté du Québec et nos assureurs ont été avisés, puisque tout avait l'apparence d'un acte de vandalisme. Nos assureurs sont à expertiser l'évènement afin de nous informer si nous pourrions être indemnisés pour cet incident.

Je tiens à souligner le bon travail et le dévouement de nos employés de voirie, nos pompiers et de notre inspecteur municipal, qui malgré la chaleur et les conditions difficiles, ont effectué des tâches qui nous aurons fait économiser des coûts qui auraient pu être facturés par des consultants au dossier.

Je vous tiendrai au courant de la suite des choses lorsque nous aurons plus d'informations.

Monsieur Jacques-Lemaistre-Caron, maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-305

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Lamirande, appuyé par Monsieur le conseiller Martin Émond, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-08-306

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Guy Lamirande, appuyé par Madame la conseillère Angie Gendron, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2018 en apportant une modification à la phrase suivante :

- *Les cours d'eau sont générés par qui?...*
- Alors que l'on devrait lire :
-
- *Les cours d'eau sont gérés par qui?...*
-

ADOPTÉE

2018-08-307

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018

Il est proposé par Madame la conseillère Nicole Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS 19h14.

- Suite au déversement des eaux, est-ce un cas de vandalisme ou négligence?
- Un employé ne peut se servir de son entreprise pour la Municipalité.
- Compte à payer de juillet 2018, trop de frais juridiques.
- Quelle est la description de la facture Municipalité d'Henryville?
- Est-ce que le fauchage des fossés à l'abord des routes numérotées, est maintenant à la charge des Municipalités?
- Qui assumera les frais juridiques qui concernent le point 4.9?

Fin de la période de questions 19h29.

4. **ADMINISTRATION, FINANCES**

2018-08-308

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 31 JUILLET 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Martin Émond, et appuyé par Madame la conseillère Nicole Paquette, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 31 juillet 2018 tels que déposés ;

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

TOTAL DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2018:	106 450.04 \$
TOTAL DES SALAIRES PAYÉES AU 31 JUILLET 2018:	46 498.97 \$
TOTAL DES SOMMES PAYÉES:	152 949.01 \$

ADOPTÉE

2018-08-309

COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Martin Émond, et appuyé par Madame la conseillère Nicole Paquette, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 31 juillet 2018, tels que déposés.

**MUNICIPALITÉ DE
LACOLLE**

COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2018 - SÉANCE DU 14 AOÛT 2018

TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2018:	39 509.52 \$
--	---------------------

ADOPTÉE

2018-08-310

AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE POUVOIR DE DÉPENSER DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Patrice Deneault, qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, un règlement fixant le pouvoir de dépenser de différents services municipaux.

4.3.1 DÉPÔT Projet règlement 2018-0175 Déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses est déposé par Monsieur Patrice Deneault.

2018-08-311

RÉSOLUTION APPROUVANT LE CHOIX DE SIGNATAIRES AU COMPTE PORTANT LE NUMÉRO DE FOLIO 470944 QUI SERT À LA SAAQ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Patrice Deneault, et appuyé par Monsieur le conseiller Guy Lamirande, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'autoriser les personnes suivantes à signer les documents administratifs et chèques inhérents au folio 470944 :

Membres du Conseil

Monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire

En l'absence de Monsieur le maire et selon l'ordre d'occupation de maire-suppléant :

Monsieur Patrice Deneault, poste no. 1	Monsieur Guy Lamirande, poste no. 4
Monsieur Martin Émond, poste no. 2	Madame Angie Gendron, poste no. 5
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3	Madame Nicole Paquette, poste no. 6

Personnel administratif

Monsieur Jean-Pierre Cayer, dg/sec.trés.
Madame Valérie Vanier, adjointe administrative
Madame Éléna Scherbinina, commis-comptable

ADOPTÉE

2018-08-312

RÉSOLUTION APPROUVANT LE CHOIX DE SIGNATAIRES AU COMPTE PORTANT LE NUMÉRO DE FOLIO 410043 QUI SERT À LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE;

Il est proposé par Madame la conseillère Nicole Paquette, et appuyé par Monsieur le conseiller Guy Lamirande, et résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'autoriser les personnes suivantes à signer les documents administratifs et chèques inhérents au folio 410043:

Membres du Conseil

Monsieur Jacques Lemaistre-Caron, maire

En l'absence de Monsieur le maire et selon l'ordre d'occupation de maire-suppléant :

Monsieur Patrice Deneault, poste no. 1	Monsieur Guy Lamirande, poste no. 4
Monsieur Martin Émond, poste no. 2	Madame Angie Gendron, poste no. 5
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3	Madame Nicole Paquette, poste no. 6

Personnel administratif

Monsieur Jean-Pierre Cayer, dg/sec.trés.
Madame Valérie Vanier, adjointe administrative
Madame Éléna Scherbinina, commis-comptable

ADOPTÉE

2018-08-313

RÉSOLUTION APPROUVANT LE REMBOURSEMENT D'UNE DÉPENSE DE 49.90 \$ À MONSIEUR JEAN ORSINI, AUX TRAVAUX PUBLICS (REPAS DES EMPLOYÉS EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL NORMALES)

Sur la proposition de Madame la conseillère Angie Gendron, appuyée par Monsieur le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité, par les membres présents du conseil,

QUE ce conseil accepte de rembourser les frais de repas tels que présentés ci-après et en autorise le déboursé :

- Jean Orsini (Repas) 49.90 \$

ADOPTÉE

2018-08-314

RÉSOLUTION APPROUVANT L'ARRÊT DE LA CIRCULATION DES CHÈQUES PÉRIMÉS

ATTENDU QUE le département des finances avise les membres du conseil ainsi que la direction générale, de neuf (9) chèques toujours en circulation.

ATTENDU QUE ces neuf (9) chèques sont en date de 2014 à 2017.

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Guy Lamirande, appuyée par Monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil,

QUE ce conseil demande l'annulation de tous les chèques en circulation.

ADOPTÉE

2018-08-315

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ANNULATION D'UN DÉPÔT

ATTENDU QUE le département des finances avise les membres du conseil ainsi que la direction générale, de la perte d'un dépôt au montant de soixante-treize dollars et soixante-cinq cents (73.65 \$).

ATTENDU QUE ce dépôt a été déposé en janvier 2017.

Sur la proposition de Madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par Madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité de membres du conseil présents,

QUE ce conseil demande l'annulation de ce dépôt.

ADOPTÉE

2018-08-316

RÉSOLUTION APPROUVANT LE MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS DUNTON RAINVILLE CONCERNANT LE SITE INTERNET EUROPÉEN EU BUSINESS REGISTER

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Guy Lamirande, appuyée par Madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil,

QUE ce conseil mandate le procureur «Dunton Rainville, avocats» pour représenter la Municipalité, dans l'annulation dudit site Internet européen "EU Business Register, dont le renouvellement s'effectue automatiquement depuis 2017.

ADOPTÉE

2018-08-317

AVIS DE MOTION MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE 2018;

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Nicole Paquette qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil sera adopté, avec dispense de lecture, le projet de Règlement modifiant la Politique de gestion contractuelle.

4.10.1 DÉPÔT Projet Règlement 2018-0178 adoptant une politique de gestion contractuelle est déposé par Madame la conseillère Nicole Paquette en séance tenante.

5. **RESSOURCES HUMAINES**

2018-08-318

RÉSOLUTION APPROUVANT L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME DUNTON RAINVILLE (RESSOURCES HUMAINES) AFIN DE CLARIFIER LE STATUT D'UN EMPLOYÉ;

Sur la proposition de de Madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par Madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres présents du Conseil, de mandater la firme d'avocats Dunton Rainville afin de clarifier le statut d'un employé.

ADOPTÉE

2018-08-319

NOMINATION DE PERSONNES DÉSIGNÉES À L'AUTORISATION DE LA CONFECTION DES CLÉS

ATTENDU QUE suite au changement de clés pour le centre Léodore-Ryan, la Municipalité a fait tous les changements nécessaires et une nouvelle charte des clés a été créée ;

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Guy Lamirande, appuyée par Monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle mandate le directeur général et, en son absence, l'adjointe administrative à titre de personnes désignées pour la confection de nouvelles clés codées.

ADOPTÉE

2018-08-320

RÉSOLUTION FÉLICITANT LE TRAVAIL DES COLS BLEUS LORS DU DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES RUE VAN VLIET

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par Madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité par les membres présents du Conseil:

De féliciter les employés municipaux/cols bleus (inspecteur municipal et employés de voirie) qui ont eu à intervenir lors du déversement des eaux usées du 23 juillet 2018 dans la rivière Lacolle, à la hauteur du 29, rue Van Vliet.

Grâce à leur dévouement et leur efficacité, des frais d'experts-conseil ont pu être évités.

ADOPTÉE

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

2018-08-321

INSCRIPTION / COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE LES 23 ET 24 OCTOBRE 2018

Sur la proposition de Madame la conseillère Angie Gendron, appuyée par Monsieur le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité, par les membres présents du Conseil :

QUE ce conseil accepte la participation de Messieurs Silvio Gaudio, inspecteur municipal/urbaniste et Jean-Pierre Cayer, directeur général, au Colloque sur la sécurité civile devant avoir lieu les 23 et 24 octobre 2018, et en autorise les frais d'inscription au montant de 350.00 \$;

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacement afférents audit colloque selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

2018-08-322

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE / DEMANDE D'APPUI, RÉSOLUTION 2018-154, STRATÉGIES LORS D'APPELS D'URGENCES

Les membres du Conseil accusent réception de la résolution 2018-154 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

7. **TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

Aucun sujet n'a été discuté.

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

2018-08-323

PROCURATION / DÉLÉGATION DU POUVOIR DE COMMUNIQUER AVEC LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est proposé par Madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par Monsieur le conseiller Martin Émond, et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil présents donnent procuration à Madame Julie Aubin, de Techniqueau Solutions Inc. et demeurant à 4, 5e avenue Sud, Saint-Mathieu, d'agir en tant que mandataire.

La mandataire pourra effectuer toutes les démarches nécessaires à la fourniture d'informations relatives au déversement des eaux usées du 23 juillet 2018, aux systèmes de traitement des eaux usées et d'alimentation en eau potable de la Municipalité de Lacolle. À cet effet, cette personne pourra signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle, tout formulaire, acte et document nécessaire. Elle pourra également requérir pour nous, tout document nécessaire.

Cette procuration est valable du 4 juin 2018 au 10 septembre 2018.

ADOPTÉE

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1. DÉPÔT / Rapport mensuel d'activités juillet 2018

Madame la conseillère Nicole Paquette fait la lecture du rapport mensuel d'activités en urbanisme de juillet 2018.

9.2. DÉPÔT / Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 8 août 2018

Madame la conseillère Nicole Paquette dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 août 2018.

2018-08-324

CCU2018-0051 / ADOPTION DE LA RECOMMANDATION DU CCU CONCERNANT LES FEUX D'ARTIFICES

ATTENDU QU'une discussion a été lancée concernant la révision du règlement concernant les feux d'artifice;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme estime que le règlement proposé concernant les feux d'artifice correspond à nos besoins actuels;

Sur la proposition de Madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par Monsieur le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité par les membres présents du conseil,

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise le dépôt du projet de règlement 2018-0177 concernant les feux d'artifices.

ADOPTÉE

2018-08-325

AVIS DE MOTION CONCERNANT LES FEUX D'ARTIFICES;

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Nicole Paquette, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil sera adopté, avec dispense de lecture, le projet de Règlement concernant les feux d'artifice.

9.3.2. DÉPÔT Projet Règlement 2018-0177 concernant les feux d'artifices; a été fait par Madame la conseillère Nicole Paquette.

2018-08-326

CCU2018-0052 / ADOPTION DE LA RECOMMANDATION DU CCU CONCERNANT LES POULES EN MILIEU URBAIN;

ATTENDU QU'une discussion a été lancée concernant l'adoption d'un règlement concernant les poules en milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme veut lancer un projet pilote d'un an concernant les poules en milieu urbain ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme estime que le règlement proposé concernant les poules en milieu urbain correspond à nos besoins actuels;

Sur la proposition de Madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par Monsieur le conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité par les membres présents du conseil,

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise le dépôt du projet de règlement 2018-0176 concernant la garde des poules en milieu urbain.

ADOPTÉE

2018-08-327

AVIS DE MOTION CONCERNANT LA GARDE DES POULES EN MILIEU URBAIN

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Patrice Deneault, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil sera adopté, avec dispense de lecture, le projet de Règlement concernant la garde des poules en milieu urbain.

9.4.1. DÉPÔT *Projet Règlement 2018-0176, concernant la garde des poules en milieu urbain,* a été fait par Madame la conseillère Nicole Paquette;

2018-08-328

CCU2018-0053 / RÉNOVATION DE QUATRE (4) FENÊTRES – 1, RUE STE-MARIE

ATTENDU QUE la propriété sise au 1, rue Ste-Marie se situe dans la zone du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE que la rénovation des quatre (4) fenêtres vient mettre fin aux travaux déjà commencés;

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Guy Lamirande, appuyée par Madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité, par les membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la rénovation de quatre (4) fenêtres.

ADOPTÉE

2018-08-329

CCU2018-0054 / RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CCU, SUR CONSENTEMENT MUTUEL DES MEMBRES ET DU CONSEIL MUNICIPAL.

ATTENDU QU'une discussion a été lancée au sujet du renouvellement du mandat des membres du CCU;

ATTENDU QUE les membres du CCU doivent confirmer leur renouvellement par courriel à l'inspecteur municipal ;

Sur la proposition de Madame la conseillère Nicole Paquette, appuyée par Monsieur le conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité, par les membres présents du conseil,

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise le renouvellement du mandat des membres par courriel.

ADOPTÉE

10. **LOISIRS**

Aucun sujet n'a été discuté.

11. **CORRESPONDANCE**

2018-08-330

FABRIQUE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL – SOUPER BÉNÉFICE 15 SEPTEMBRE 2018 - DEMANDE D'AIDE

CONSIDÉRANT la demande envoyée par la Fabrique Notre-Dame du Mont-Carmel le 16 juillet dernier pour leur souper lasagne qui aura lieu le 15 septembre prochain ;

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Patrice Deneault, appuyée par Madame la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité par les membres présents du conseil :

QUE ce conseil autorise l'installation de tables rondes en prévision de l'évènement visé par la demande ;

QUE ce conseil autorise que soient prêtées gratuitement les nappes que possède la Municipalité pour lesdites tables.

ADOPTÉE

2018-08-331

DEMANDE D'APPUI À LA JOURNÉE D'ESSAI VTT / COLLECTE DE FONDS POUR ENVOYER UN JEUNE À UN CAMP D'ÉTÉ- CLUB QUAD LES PATRIOTES

CONSIDÉRANT la demande envoyée par le Club Quad Les Patriotes le 16 juillet dernier pour leur journée d'essai VTT/ collecte de fonds qui aura lieu le 15 septembre prochain, considérant que cette activité vise à permettre à un jeune de fréquenter un camp d'été ;

Sur la proposition de Madame la conseillère Nicole Paquette, appuyé par Madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité par les membres présents du Conseil,

QUE ce conseil autorise le Club Quad Les Patriotes ainsi que le commerçant Taylor Pro Sport Chasse et pêche à tenir l'évènement visé par la demande.

ADOPTÉE

11.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE HUNTINGDON

Monsieur le maire Jacques Lemaistre-Caron, informe les citoyens que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde une aide financière maximale de seize mille sept cent soixante-dix dollars (16 770 \$) suite au dépôt de la demande d'aide à la voirie locale en avril dernier.

11.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU SUJET DE LA LOI 28 SUR LA DÉLIMITATION DE LA RIVIÈRE RICHELIEU

Les membres du conseil accusent réception de la lettre de demande d'aide financière.

11.5 MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS / PROJET ESCALE LACOLLE

Monsieur le maire Jacques Lemaistre-Caron informe les citoyens que le projet Escale Lacolle n'a pas été retenu.

11.6 L.E.R. Électrique / présentation d'une nouvelle entreprise;

Les membres du conseil accusent réception de la lettre de présentation.

12. VARIA

DÉPÔT/ MRC : résolution 15245-18 – OGAT – Demande de suspension d'adoption.

DÉPÔT/ MRC : résolution 15242-18- Gestion intégrée des matières résiduelles – Crise du marché des matières recyclables.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Qui est le propriétaire de L.E.R. Électrique ?
- Est-ce possible d'avoir plus d'informations sur les infrastructures de la rue Picard?
- Question 4.5, choix des signataires au compte?
- Question 4.7, est-ce que les chèques périmés seront émis de nouveau?
- Question 5.1, est-ce qu'on parle d'un employé actif ou non-actif?
- Question 5.1, pourquoi nous devons passer par une firme extérieure?
- Question 4.10, qu'est-ce qu'une politique de gestion contractuelle?
- Est-ce que la Municipalité va réparer le poteau de galerie avant du bureau municipal?
- Quelle est la personne qui remplace le directeur service incendie, lors des vacances?
- Les pompiers volontaires doivent respecter le code de la sécurité routière.
- Qui défraiera les coûts suite au déversement d'eaux usées de la rue Van Vliet ?

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-08-332

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15, sur la proposition de Monsieur le conseiller Guy Lamirande, appuyée par Madame la conseillère Angie Gendron, il est résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE

ADOPTÉE CE 11 septembre 2018

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général et secrétaire-trésorier